

Commune de La Sonnaz

Assemblée communale

27.05.2025

Bulletin d'informations

Présentation aux pages suivantes du présent bulletin, des éléments liés à l'ordre du jour de l'assemblée communale et communications diverses.

Bureau communal :

Route du Moulin 49
1782 Lossy

☎ 026 475 23 53

✉ admin@lasonnaz.ch

Table des matières

Informations relatives à l'assemblée communale	Page
1. Le mot du Conseil communal	3-5
2. Convocation à l'assemblée communale du 27.05.2025	6
3. Comptes 2024	7
4. Crédit d'investissement supplémentaire pour la construction de l'Accueil extrascolaire et de la salle communale à Lossy	8-9
5. Nomination d'un nouvel organe de révision pour les années 2025-2027	10
6. Modification des statuts de l'Association de la Crèche Barbotine de Belfaux	11

Informations communales diverses	Page
7. Déchetterie de Belfaux	12
8. Volet éolien	13-15
9. Avis à la population—Projet route de contournement de Belfaux	16
10. Communiqué—Police	17
11. Alzheimer—Offres et rencontre 2025	18-20
12. Proches aidants	21
13. Frimobil	22-23
14. Abonnement à un journal : pour les jeunes de 18 ans	24
15. Obligation de tenir les chiens en laisse en forêt	25-26
16. Au bois de mon coeur	27
17. Chronique forestière	28
18. Festival Juvenalia 2025	29-30
19. Apéro Tchou Tchou	31

M. Lionel Jordan, responsable des routes



Les routes communales : Un lien essentiel et des défis constants

Les routes communales jouent un rôle crucial dans notre quotidien. Elles assurent la liaison entre les différents quartiers, nous permettent de nous rendre à notre travail, à nos loisirs ou encore faire nos courses. Elles contribuent grandement au développement économique local. Ces voies sont entretenues par la commune, qui a à cœur de les maintenir en bon état et de faire en sorte qu'elles soient sécurisées au maximum des possibilités. Le trafic intense accélère l'usure de nos routes. Le Conseil communal est bien conscient que la commune de La Sonnaz est devenue une zone de transit pour les pendulaires le matin et le soir. Tous les raccourcis sont bons à prendre et malheureusement c'est nous, citoyens de La Sonnaz, qui en faisons les frais. La gestion de la limitation de ce trafic est donc un défi constant pour la commune et son objectif est bien d'essayer de remédier à cette problématique dans le futur.

Entretien et sécurité

L'entretien des routes communales est également une tâche essentielle au niveau communal. Des interventions sont nécessaires chaque année, pour combler les nids-de-poule, pour procéder au nettoyage de la chaussée ou encore pour entretenir la végétation environnante. Les conditions climatiques jouent un rôle important dans la dégradation des routes. Les variations de températures, le gel et les précipitations abondantes peuvent provoquer des dégâts considérables. L'eau, en particulier, reste l'ennemi numéro un des chaussées, entraînant des infiltrations et des dommages structurels. Notre pays connaît malheureusement de plus en plus d'épisodes pluvieux, d'une grande intensité, occasionnant ainsi des dégâts.

Il est important que les usagers puissent être sensibilisés sur les bons comportements à adopter en conduisant. On constate encore trop souvent que des automobilistes ont une attitude irresponsable, comme le non-respect des limitations de vitesse et l'abandon de déchets sur les voies publiques. Ces agissements peuvent porter atteinte à la sécurité qui est pourtant un élément fondamental. Aussi, la commune s'emploie à mettre en place des signalisations appropriées, accompagnées de mesures visant à réduire la vitesse, notamment dans les zones résidentielles. Ces démarches ne sont pas simples à réaliser, elles sont souvent sujettes à de grandes discussions avec le canton.

Sécurité des Ecoliers

La sécurité des écoliers est une préoccupation majeure pour notre commune avec environ 140 élèves qui fréquentent nos établissements. Des passages piétons bien marqués et des zones de ralentissement à proximité de l'école restent essentiels pour protéger les enfants. Depuis quelques années, le Conseil communal a fait le choix de se munir de radars pédagogiques fixes, installés en plusieurs endroits de la commune. Ils ont pour but de sensibiliser l'automobiliste sur sa vitesse. La commune dispose également d'appareils mobiles qui peuvent être posés un certain laps de temps sur certains tronçons. Ces radars permettent à la commune de récolter des données nécessaires lors de la réalisation de nouveaux aménagements routiers. Elles ont pour objectifs de démontrer au canton l'impératif besoin de réduire la vitesse ou de procéder à des aménagements routiers.

Etat des chantiers en cours :

1. Route communale de Pensier, 1ère étape :

C'est un projet qui dure depuis longtemps. Dans ce dossier, il a fallu faire face à de nombreuses déconvenues avec le bureau d'ingénieurs qui avait initialement été mandaté pour ces travaux. Cela a eu pour conséquence des discussions et négociations interminables avec les autorités cantonales. Malgré tout, suite à une ultime séance avec les services de l'Etat au mois de mars 2025, l'autorisation requise a enfin été délivrée à la commune. Le chantier devrait débuter dans le courant de ce mois de mai 2025.

Pour ce qui est de la 2^{ème} étape du réaménagement de la route de Pensier, elle est pour l'heure en standby, le Conseil communal souhaitant se concentrer sur les travaux de la première partie.

2. Route communale du Vallon :

Le projet prévoit la mise en place d'une zone 30 km/h et la réalisation d'un trottoir. Suite à la consultation préalable auprès du canton, un préavis défavorable a été prononcé, en raison de la largeur insuffisante du trottoir projeté. Les lois étant devenues plus restrictives, le trottoir doit être d'une largeur d'au minimum 1m65, alors que le projet de la commune prévoit 20 centimètres de moins. De ce fait, le Conseil communal se doit de réétudier cet aménagement routier étant donné que le gabarit actuel de la chaussée ne permet pas cette réalisation. Pour ce faire, la commune doit obligatoirement procéder à des emprises de terrains, qui doivent être discutées avec les propriétaires concernés. Pour cette raison, il a été décidé, dans l'intervalle, d'adresser une première demande de mesure au canton, visant à abaisser la vitesse à 30 km/h sur la route communale du Vallon. D'autres aménagements mineurs seraient mis en place pour sécuriser le tronçon et permettre aux écoliers de se rendre à l'école à pied.

3. Routes des Riaux—Sarrazins—Chapelle

Lors d'une étude qui avait été lancée en 2023 pour définir les différentes alternatives de réaménagements de ces tronçons, il en est clairement ressorti que la mise en place d'un trottoir n'est pas possible sur les routes des Sarrazins et de la Chapelle. Les divers échanges avec le canton privilégient grandement l'abaissement de la vitesse à 30km/h sur ces deux secteurs. Dès lors, le Conseil communal va étudier de manière plus concrète cette possibilité. En ce qui concerne la Route des Riaux, il s'avère qu'un abaissement de la vitesse n'est pas autorisé, la législation en vigueur ne prévoyant pas de diminution de vitesse entre deux villages.

Concrètement, le Conseil communal envisage de procéder à des aménagements le long de la bande herbeuse, afin de sécuriser de manière optimale le chemin piétonnier qui est emprunté quotidiennement par les écoliers.

4. Eclairage public

La commune s'est dotée d'un tout nouvel éclairage public, par la mise en place de lampadaires « intelligents » permettant une gestion de l'intensité des luminaires et des horaires de fonctionnement. Cette mise en place devrait permettre à la commune d'avoir un impact économique bénéfique à court terme.

La déchetterie de Belfaux :

1. L'importance de la déchetterie :

La déchetterie est un élément essentiel de la gestion des déchets dans une commune et dans sa vie sociale. Elle permet aux habitants de se débarrasser de leurs déchets de manière responsable et écologique. En offrant un lieu dédié au tri et à la collecte des déchets, la déchetterie contribue à la préservation de l'environnement et à la qualité de vie des résidents. C'est aussi un lieu de rencontre pour les habitués, pour échanger avec ses voisins.

Avec l'arrivée de nouveaux quartiers dans notre commune mais également dans la commune de Belfaux, les défis sont grands pour permettre à la population de bénéficier d'une infrastructure qui puisse continuer à donner satisfaction, tant au niveau de sa grandeur, que du personnel ou encore de ses horaires.

2. Difficultés rencontrées :

La déchetterie doit faire face à plusieurs challenges.

Coûts de fonctionnement : le maintien et l'exploitation d'une déchetterie nécessitent des investissements importants. Les coûts liés à la gestion des déchets, à l'entretien des installations et à la rémunération du personnel peuvent être élevés.

Sensibilisation : il est parfois difficile de sensibiliser les habitants à l'importance du tri des déchets et de les encourager à utiliser la déchetterie correctement. Des campagnes de sensibilisation et des programmes éducatifs sont nécessaires pour promouvoir les bonnes pratiques. Il arrive encore trop souvent que des habitants se montrent un brin désagréable avec le personnel de la déchetterie qui effectue pourtant un travail admirable.

Capacité et fréquentation : la déchetterie peut parfois être surchargée, surtout lors des périodes de forte affluence. Il est essentiel de gérer efficacement la capacité de la déchetterie pour éviter les engorgements et garantir un service de qualité. C'est pourquoi la déchetterie de Belfaux est ouverte plusieurs fois par semaine.

3. Conclusion :

En dépit de ces défis, la déchetterie reste un pilier fondamental de la gestion des déchets dans une commune. Elle contribue à la protection de l'environnement, à la promotion du recyclage et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Il est donc crucial de continuer à investir dans ces infrastructures et à sensibiliser la population à leur importance.

Face aux nombreux défis et tâches qui animent la commune, l'équipe du Conseil communal avec le soutien de toute son administration, s'emploie à mener à bien toutes les affaires en cours, toujours avec la même motivation et avec énergie, dans le but de répondre aux attentes de ses citoyens et de leur donner entière satisfaction.

Un grand merci pour votre confiance.

2.

Convocation à l'assemblée

Les citoyens et citoyennes de la commune de La Sonnaz sont convoqués en assemblée communale ordinaire **le mardi 27 mai 2025, à 20h00, au restaurant Le Sarrazin à Lossy**

Ordre du jour

- | | |
|-------|---|
| 1. | Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17.12.2024
(Le document ne sera pas lu) |
| 2. | Comptes 2024 |
| 2.1 | Présentation des comptes de résultats |
| 2.2 | Présentation des comptes des investissements |
| 2.2.1 | Crédit d'investissement supplémentaire pour la construction d'un accueil extrascolaire et d'une salle communale à Lossy |
| 2.3 | Rapport de la commission financière, sur la base du rapport de l'organe de révision |
| 2.4 | Approbation des comptes de résultats |
| 2.5 | Approbation des comptes des investissements |
| 3. | Nomination d'un nouvel organe de contrôle pour les années 2025-2027 |
| 4. | Approbation de la modification des statuts de l'Association de la Crèche Barbotine à Belfaux
(Les statuts ne seront pas lus) |
| 5. | Divers |

Tous les documents en lien avec cette assemblée communale sont publiés sur le site internet de la commune, 10 jours avant l'assemblée.

Ils seront également à disposition au bureau communal durant les heures d'ouverture.

M. Frédéric Mauron, responsable des finances



Toutes les informations et documentations en lien avec l'exercice comptable 2024 se trouvent dans le rapport de gestion 2024.

Ce rapport est obligatoire et répond à la nouvelle loi sur les finances communales (LFCo).

Depuis l'année 2022, le rapport de gestion a remplacé le bulletin communal.

L'ensemble des documents étant relativement volumineux, ils ne sont plus adressés par voie postale à la population, mais uniquement publié sur le site internet de la commune, 10 jours avant l'assemblée.



www.lasonnaz.ch

Onglet « Administration » ⇒ Assemblée communale

Documents à votre disposition :



Assemblée communale

Tous les documents en lien avec l'ordre du jour de l'assemblée et informations diverses



Rapport de gestion— Activités

Informations relatives à la gestion communale



Rapport de gestion— Finances

Informations et documentations détaillées des comptes

Comptes de résultats 2024

Comptes des investissements 2024

Comptes de résultats 2024		Comptes des investissements 2024	
Charges	Produits	Charges	Produit
CHF 5'336'615.12	CHF 5'863'191.42	CHF 331'564.95	CHF 26'447.05
Bénéfice	CHF 526'576.00	Déficit	CHF 305'117.91

M. Jean-Daniel Guisolan, responsable des écoles



**Crédit supplémentaire pour la construction de l'AES
et de la salle communale à Lossy : CHF 90'000.00**

**Bâtiments scolaires
[compte 2180.5040.00]**

Vu la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018, l'Ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 et du règlement des finances de la commune de La Sonnaz (RFin) du 20 avril 2021, le Conseil communal est compétent pour décider d'un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit au maximum de CHF 20'000.00.

BUT DE LA DEPENSE :

Les travaux relatifs à la construction de l'accueil extrascolaire (AES) et de la salle communale à Lossy (AES) sont terminés à plus de 90% et les coûts finaux se précisent.

Cette construction a été réalisée en un temps record et l'AES pourra ouvrir ses portes dès la prochaine rentrée scolaire, soit le 28 août 2025. Des travaux non prévus initialement ont dû être réalisés. De plus, des exigences supplémentaires de la part des services de l'Etat sont survenues.

Les deux investissements votés en assemblée communale du 21 mai 2024 étaient de CHF 720'000.00 pour l'AES et de CHF 185'000.00 pour la salle communale, ce qui représente un montant global de CHF 905'000.00. Les deux chantiers ont été menés conjointement, avec les mêmes entreprises. Les surcoûts inhérents à ces constructions découlent essentiellement des éléments suivants :

- I. Nombreuses pré-inscriptions pour l'AES en octobre 2024. De ce fait, le SEJ (service de l'enfance et de la jeunesse) a demandé à la commune d'augmenter le nombre de places au niveau des vestiaires et d'installer des lavabos et WC supplémentaires.
- II. Etude complémentaire exigée par le service de l'environnement pour la protection contre le ruissellement et l'aménagement d'une digue.
- III. Modification du positionnement de la salle communale pour optimiser son utilisation, d'où des coûts supplémentaires pour le prolongement du couvert et du bardage.
- IV. Aménagements extérieurs plus conséquents que prévus initialement et déplacement des places de jeux existantes.

L'ensemble des plus-values s'élève à un total de **CHF 90'000.00.**

4.

Crédit d'investissement-suite

Coûts supplémentaires pour la construction de l'AES
et de la salle communale à Lossy : **CHF 90'000.00**

Bâtiments scolaires
[compte 2180.5040.00]

Pour information :

- i. Une subvention cantonale relative aux constructions scolaires de CHF 18'000.00 est octroyée à la commune (initialement prévue CHF 20'000.00).
- ii. La commune devrait également bénéficier d'une aide fédérale pour la création de nouvelles places d'accueil pour un montant de CHF 50'000.00 (montant non prévu au budget).

1. PLAN DE FINANCEMENT :

Coût total du projet	CHF 90'000.00
<u>Financement de la dépense :</u>	
⇒ Par les liquidités courantes	CHF 90'000.00
⇒ Financement total	CHF 90'000.00

2. DURÉE ET MONTANT ANNUEL DES CHARGES FINANCIÈRES :

Durée	20 ans
Amortissement ⇒ 5%	CHF 4'500.00
<u>Intérêts annuels (emprunt)</u>	CHF 0.00
Total des charges financières	CHF 4'500.00

En vue de l'ouverture de l'AES prévue en août prochain, la commune, dans l'urgence, s'est vue dans l'obligation d'entreprendre les travaux le moment venu, afin de ne pas prendre de retard sur le chantier et pouvoir ainsi garantir l'ouverture de cette structure d'accueil à la rentrée scolaire 2025-2026.

Pour rappel, l'art. 9 du Règlement des finances de la commune de La Sonnaz, stipule que le Conseil communal est compétent pour décider d'un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée.

**Le conseil communal invite l'assemblée communale
à approuver le crédit d'investissement supplémentaire
de CHF 90'000.00 pour la construction de
l'accueil extrascolaire et de la salle communale à Lossy**

Contrôle des comptes 2025-2027 :



Conformément à la loi sur les communes, l'assemblée communale, sur proposition de la commission financière, désigne l'organe de révision **pour une durée de 3 ans.**

La reconduction du mandat est possible, mais la durée totale du mandat ne peut pas dépasser 6 ans consécutifs.

La fiduciaire FIDEXPERT SA ayant terminé son mandat de 3 ans, l'assemblée communale doit nommer l'organe de révision pour les comptes 2025-2027.

Après avoir sollicité plusieurs offres, la commission financière propose de nommer la société BDO SA, Route du Petit-Moncor 1A, 1752 Villars-sur-Glâne.

BDO SA est l'une des plus importantes sociétés suisses d'audit, de services fiduciaires et de conseil. La commune a déjà eu l'occasion de faire appel à ses services, notamment pour l'élaboration de la planification financière.

Les mandats confiés ont répondu pleinement aux attentes du Conseil communal et ont démontré un grand professionnalisme.

**Le conseil communal invite l'assemblée communale
à approuver cette nomination.**

Les statuts actuels de l'Association de la crèche Barbotine datent du 25.02.2021.

Une révision a été réalisée afin de tenir compte de la fusion des communes de Grolley et Ponthaux.

Cette mise à jour vise également à offrir davantage de souplesse dans l'organisation des assemblées et corriger certaines incohérences de numérotation.

Les nouveaux statuts ont été établis sur la base du document type édité par le SEJ (Service de l'Enfance et de la Jeunesse).

L'entrée en vigueur de ces modifications sera effective après leur adoption par l'Assemblée des délégués et leur approbation par les communes membres, selon l'article 113 al. 1 LCo, ainsi que par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.



Les statuts, avec toutes les modifications apportées (anciennes et nouvelles teneurs) sont à disposition sur le site internet de la commune, ainsi qu'au bureau communal (durant les heures d'ouverture), 10 jours avant l'assemblée.

**Le conseil communal invite l'assemblée communale
à approuver la modification des statuts de l'Association
de la Crèche Barbotine de Belfaux**

7.

Déchetterie de Belfaux

La déchetterie de Belfaux est située à la route des Prés, à côté de la buvette du terrain de football. Elle est accessible aux habitants de Belfaux et de La Sonnaz.

Un système de contrôle par vignette est en place pour éviter les abus.

DECHETTERIE	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	16h00-18h00
Mardi	09h00-11h00	Fermé
Mercredi	Fermé	17h00-20h00 (heure d'été), 16h30-18h30 (heure d'hiver)
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	15h00-18h00
Samedi	09h00-11h30	13h30-16h00

L'accès aux déchets encombrants n'est autorisé qu'une semaine par mois, soit :

- **mai** : du 19 au 24 mai 2025
- **juin** : du 23 juin au 28 juin 2025
- **juillet** : du 21 juillet au 26 juillet 2025
- **août** : du 25 août au 30 août 2025
- **septembre** : du 22 septembre au 27 septembre 2025
- **octobre** : du 20 octobre au 25 octobre 2025
- **novembre** : du 24 novembre au 29 novembre 2025
- **décembre** : du 15 décembre au 20 décembre 2025

Pour obtenir davantage de renseignement sur la gestion de vos déchets, le MémoDéchets 2025 est consultable sur le site internet de la commune,



Le conseil communal de La Sonnaz a décidé, lors de sa séance du 15 avril 2025, de soutenir les deux initiatives populaires fédérales suivantes, lancées par l'organisation Paysage Libre Suisse :

- ① «Contre la destruction de nos forêts par des éoliennes» (initiative pour la protection des forêts)
<https://protection-forets-oui.ch/>
- ② «Pour la protection de la démocratie directe par rapport aux parcs éoliens» (initiative pour la protection des communes)
<https://protection-communes-oui.ch/>

Ces deux initiatives poursuivent des buts proches, mais pas identiques, à savoir pour la première l'interdiction de construire des éoliennes de plus de 30 mètres de haut en forêt, et pour la seconde le fait de garantir l'approbation des communes où une éolienne de plus de 30 mètres de haut est prévue ou frontalières de telles communes.

Compte tenu que les citoyennes et citoyens de notre commune se sont fortement opposés au parc éolien des « Collines de la Sonnaz » lors de l'assemblée communale extraordinaire du 1^{er} juillet 2021 à plus de 99%, le Conseil communal a fait le choix d'adresser à la population un tout-ménage concernant les initiatives susmentionnées.

Nous vous encourageons vivement à signer ces initiatives et à les renvoyer à l'adresse figurant sur celles-ci.

Pour la protection de nos forêts

Initiative populaire fédérale
«Contre la destruction de nos forêts par des éoliennes (initiative pour la protection des forêts)»



Je commande _____ feuilles de signatures

Je souhaite soutenir financièrement l'initiative populaire. Je vous prie de me faire parvenir un bulletin de versement. IBAN : CH84 0076 8300 1728 1200 5

Nom : _____ Prénom : _____

Rue/N° : _____

NPA : _____ Lieu : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

info@protection-forets-oui.ch | www.protection-forets-oui.ch

GAS/ECR/ICR

nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare

B

51269118
000001

DEPOST

Verein für Naturschutz
und Demokratie
Postfach
3001 Bern

Remplir et signer, détacher et envoyer par la poste !

Pour la protection de votre qualité de vie

Initiative populaire fédérale
«Pour la protection de la démocratie directe par rapport aux parcs éoliens (initiative pour la protection des communes)»



Je commande _____ feuilles de signatures

Je souhaite soutenir financièrement l'initiative populaire. Je vous prie de me faire parvenir un bulletin de versement. IBAN : CH84 0076 8300 1728 1200 5

Nom : _____ Prénom : _____

Rue/N° : _____

NPA : _____ Lieu : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

info@protection-communes-oui.ch | www.protection-communes-oui.ch

GAS/ECR/ICR

nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare

B

51269118
000001

DEPOST

Verein für Naturschutz
und Demokratie
Postfach
3001 Bern

Deux initiatives populaires fédérales

- ▶ **Parcs éoliens : que le peuple décide !**
- ▶ **Pas de défrichement des forêts pour les éoliennes !**

Signez maintenant
Empêchez la destruction à grande échelle de notre pays par des parcs éoliens et la perte de pouvoir des communes !

Dans votre région, jusqu'à 40 éoliennes géantes sont prévues, dont beaucoup en forêt!*

* Selon le Plan directeur cantonal de 2020



Site éolien planifié „Monts de Vuisternens“ vu de Bouloz

C'est notre dernière chance ! Ce n'est que si vous signez vous aussi, que nous pouvons encore empêcher la destruction à grande échelle de notre pays par des parcs éoliens et la perte de pouvoir des communes!

PAYSAGE LIBRE
FRIBOURG

Continuez à signer

Aidez-nous en signant

Paysage Libre Fribourg regroupe les associations et citoyens engagés pour préserver les zones du canton menacées par des atteintes industrielles, notamment les projets éoliens. Nous voulons garantir la protection du paysage, de la santé humaine, de la faune et de la flore. Nous sommes une section cantonale de Paysage Libre Suisse / Freie Landschaft Schweiz.

Votre contribution sauve notre nature et notre droit de voter au niveau communal

Avant la votation du 9 juin 2024 sur la loi sur l'électricité, le Conseiller fédéral en charge du dossier, M. Rösti, a souligné à plusieurs reprises qu'aucune commune ne se verrait imposer des éoliennes. La protection de la nature est garantie. Il s'avère maintenant que dans les cantons de St-Gall et de Lucerne, les votations sur les parcs éoliens viennent d'être supprimées. Dans notre canton, c'est déjà le cas! Et dans tout le pays plus de 1200 éoliennes sont prévues, dont la moitié en forêt. La protection de la nature et de la démocratie n'ont plus cours!

Depuis 150 ans, les forêts sont protégées en Suisse. Et le droit de regard de la population sur les parcs éoliens a été jusqu'à présent une évidence. Afin de garantir la protection des forêts et des communes, nous avons lancé deux initiatives populaires. Ce ne sont pas des initiatives d'empêchement, mais des initiatives de protection. Elles sauvegardent la protection constitutionnelle des forêts et de l'autonomie communale.

Vous aussi, vous pouvez nous aider à lutter pour nos forêts et le droit de participation. Nous vous invitons à signer les deux initiatives populaires dès maintenant.

Commandez d'autres feuilles de signatures si besoin. Nous vous remercions de votre don.



Verein für Naturschutz
und Demokratie
TWINT

Association pour la protection
de la nature et la démocratie
Case postale, 3000 Berne
IBAN CH84 0076 8300 1728 1200 5



Envoi au nom de la commune
de La Sonnaz FR
Route du Moulin 49, 1782 Lossy

En tant que commune directement
concernée, nous soutenons ces
initiatives.

Suivez-nous sur les médias sociaux



Paysage Libre



paysage_libre_suisse



PaysageLibre

Fribourg : Plan directeur cantonal 2020 –
visualisations de 6 des 7 sites éoliens

Site éolien Schwyberg ob Schwarzsee



Site éolien Monts de Vuisternens



Site éolien Côte du Glaney



Site éolien de l'Esserta



Site éolien „Les collines de la Sonnaz“



Site éolien Mont Gibloux



Liste de tous les parcs éoliens
prévus en Suisse

www.paysage-libre.ch/energie-eolienne/parcs-eoliens/

www.paysage-libre-fr.ch

PAYSAGE LIBRE
FRIBOURG

Mise en consultation des zones réservées au projet de la route de contournement de Belfaux

Le Service de la Mobilité (SMo) a mis en consultation la fixation de zones réservées au projet de la route de contournement de Belfaux selon l'art. 88 LMob.

Les personnes qui le souhaitent peuvent consulter le dossier complet **du 2 mai 2025 au 2 juin 2025** dans les locaux de l'administration communale durant les heures d'ouverture ou auprès du Service de la Mobilité SMo, Grand-Rue 32, 1700 Fribourg.

Quiconque est touchée par les zones réservées peut faire opposition jusqu'au 2 juin 2025 auprès de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement DIME, Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg.

La fixation des zones réservées entre en force dès sa publication; une éventuelle opposition ou un éventuel recours n'a pas d'effet suspensif.



FAUX POLICIERS / FAUX BANQUIERS

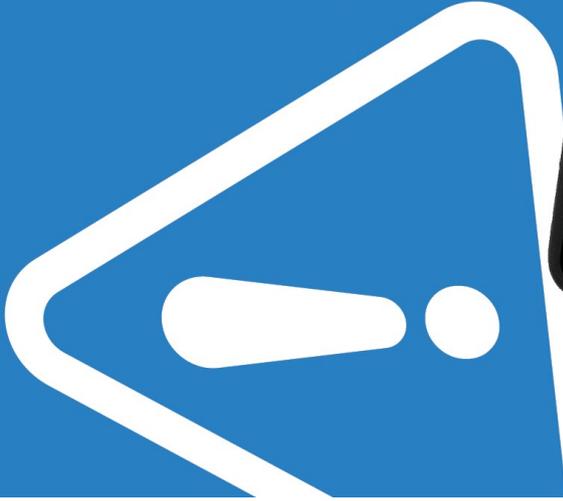
ARNAQUE
SOYEZ VIGILANTS!

Ne remettez jamais d'objets de valeurs ou vos cartes bancaires avec vos codes PIN à qui que ce soit, pas même à un policier ou un banquier qui vous appelle par téléphone ou se présente à votre domicile.

Ne vous laissez pas déstabiliser par de tels appels ou visites.

RACCROCHEZ/N'OUVREZ PAS ET APPELEZ LE

117



Vous vivez avec la maladie d'Alzheimer, ou vous accompagnez un proche qui en est atteint: soyez les bienvenus à notre rencontre!

Nous sommes là pour en parler, vous informer, vous conseiller, vous orienter!

Rencontre Alzheimer

Bienvenue à notre rencontre Alzheimer mensuelle!

Si nécessaire, une bénévole de l'Association s'occupera de votre proche malade durant la discussion – boire un café, faire un jeu de société, ou une promenade à l'extérieur.

Nos brochures et nos fiches d'information gratuites sont à votre disposition.

/ Venez sans rendez-vous, en toute simplicité ! Nous vous attendons avec plaisir les mercredis:

Dates 2025

29 janvier
26 février
26 mars
30 avril
28 mai
25 juin
24 septembre
29 octobre
26 novembre
17 décembre

Lieu

Restaurant du Port
Estavayer-le-Lac

Horaire

De 14h à 17h

Vous vivez avec la maladie d'Alzheimer, ou vous accompagnez un proche qui en est atteint : soyez les bienvenus à notre rencontre !
 Nous sommes là pour en parler, vous informer, vous conseiller, vous orienter !

Rencontre Alzheimer

Bienvenue à notre rencontre Alzheimer mensuelle !

Si nécessaire, une bénévole de l'Association s'occupera de votre proche malade durant la discussion – boire un café, faire un jeu de société, ou une promenade à l'extérieur.

Nos brochures et nos fiches d'information gratuites sont à votre disposition.

/ Venez sans rendez-vous, en toute simplicité ! Nous vous attendons avec plaisir

Dates 2025	Lieu
07 janvier	Restaurant Le Manoir
04 février	Grand-Rue 53
04 mars	Vaulruz
01 avril	
06 mai	Horaire
03 juin	De 14h à 17h
02 septembre	
07 octobre	
04 novembre	
02 décembre	

Sie sind herzlich eingeladen
bei einer gemütlichen Kaffeerunde sich auszutauschen, sich
zu informieren, sich beraten zu lassen...

Wir sind für Sie da.

Alzheimer Kaffee

Willkommen zu unserem monatlichen Alzheimer Treffen!

Falls erwünscht, kümmern wir uns um Ihr erkranktes Familienmitglied während
des Austausches: indem wir mit ihm/ihr einen Kaffee trinken, ein
Gesellschaftsspiel spielen oder spazieren gehen.

Unsere Broschüren und Informationsblätter stehen gratis zur Verfügung.

/ Ohne Anmeldung, einfach vorbeikommen. Der Raum befindet sich im
ersten Stock, ist aber mit einem Lift erreichbar!

Daten 2025	Ort
8. Januar	Hotel Restaurant Taverna
12. Februar	Freiburgstrasse 2
12. März	Tafers
9. April	
28. Mai	Zeit:
25. Juni	Von 14 bis 17 Uhr
10. September	
1. Oktober	
12. November	
10. Dezember	



CAFÉ PROCHES DANS LA BROYE

Cher·ères proches aidant·e·s,

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre prochain Café Proches, organisé en collaboration avec le Réseau Santé de la Broye. Cet événement vous est spécialement dédié : un moment d'échange et de partage dans une atmosphère conviviale, pour rencontrer d'autres proches aidant·e·s.

 **Date : 28 mai 2025**

 **Heure : 14h00 – 16h00**

 **Lieu : Restaurant du Port, Route du Port 3, 1470 Estavayer-le-Lac**

Merci de vous inscrire **avant le 22 mai 2025**

 Email : info@pa-f.ch

 Téléphone : 077 212 25 55

 **Un service de relève** à domicile gratuit est proposé par la Croix-Rouge. Votre demande est à fournir **avant le 19 mai 2025** au 026 347 39 79.

Au plaisir de vous accueillir pour ce moment d'échange !

frimobil



Alex vous souhaite
la bienvenue!






Vous venez d’emménager et souhaitez découvrir les avantages de votre nouvelle commune ? Si vous en avez marre des bouchons, êtes sensible à la cause écologique ou cherchez simplement à économiser de l’argent dans vos déplacements, nous avons la solution.

En tant que nouvel habitant de la commune, testez l’offre de transports publics Frimobil pendant une semaine pour seulement CHF 10.–.

Si l’offre de transports publics vous convient, bénéficiez d’une réduction de CHF 75.– à CHF 150.– à faire valoir lors de l’achat de l’abonnement annuel Frimobil.

Vous souhaitez recevoir le kit de bienvenue des transports publics (sans engagement) ?

Contactez-nous à l’adresse info@frimobil.ch en indiquant vos coordonnées et en joignant une copie de votre certificat d’établissement. Retrouvez notre comparateur de prix et toutes les informations nécessaires à vos déplacements en transports publics sur le site frimobil.ch.




L’abonnement annuel vous récompense!

3 mois gratuits
+ avantages abonnés

i Pour plus d’information, rendez-vous sur notre site frimobil.ch sous la rubrique **avantages abonnés**.



Tu as 18 ans en 2025 ? Tu habites le canton de Fribourg ?

L'Etat de Fribourg t'offre un abonnement numérique à un des médias du canton!

Qui est concerné ?

Tu es concerné si tu as ton 18^e anniversaire en 2025. Tu peux commander ton abonnement durant toute l'année, avant ou après ton anniversaire. Il faut aussi que tu résides dans le canton de Fribourg. C'est pourquoi nous te demandons ton adresse exacte afin que nous puissions le vérifier.

A quoi cela te donne-t-il droit ?

A un abonnement numérique d'une durée d'un an à l'un des titres de presse établis dans le canton de Fribourg.

Pourquoi est-ce gratuit ?

Ce n'est pas tout à fait gratuit. C'est l'Etat de Fribourg qui finance ton abonnement. Il estime qu'il est important que les jeunes s'informent par les médias. Il veut aussi aider les médias à toucher un public plus jeune.

Comment ça marche ?

Pour commander ton abonnement, tu peux remplir le formulaire en ligne, sur l'Etat de Fribourg :

<https://www.fr.ch/vie-quotidienne/enfance-jeunesse-et-famille/abonnement-jeunes>



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la nature SFN
Amt für Wald und Natur WNA

Route du Mont Carmel 5, Case postale,
1762 Givisiez
T +41 26 305 23 43
www.fr.ch/sfn

Aux médias accrédités
par la Chancellerie d'Etat

Givisiez, le 31 mars 2025

Communiqué de presse

Obligation de tenir les chiens en laisse en forêt

Avec l'arrivée du printemps débute la période de nidification et de mise bas des mammifères en forêt. Bien que cachés, les petits sont vulnérables. Les chiens peuvent donc facilement s'en prendre à eux. Afin d'éviter des cas de prédation et de dérangement de la faune sauvage, le Service des forêts et de la nature rappelle aux détenteurs et détentrices de chiens l'obligation de tenir leur animal en laisse en forêt du 1^{er} avril au 15 juillet.

Pour leur bien-être, les chiens doivent pouvoir courir régulièrement dans la nature. Cependant, il ne faut pas oublier que ceux-ci ont un instinct de prédation et qu'ils sont donc susceptibles de s'attaquer à la faune sauvage. Cette prédation est d'autant plus grave pendant le printemps et une partie de l'été qu'il s'agit de la période de mises bas et de nidification, car plusieurs espèces d'oiseaux nichent au sol. Les petits sont souvent bien cachés dans la forêt, mais les chiens les repèrent facilement grâce à leur odorat très développé. Renardeaux, faons et oisillons constituent ainsi des proies faciles et incapables de se défendre ou de s'enfuir.

Tenir son chien en laisse est le seul moyen sûr de l'empêcher de parcourir la forêt et d'y déranger les animaux sauvages. Le Service des forêts et de la nature rappelle donc à tous les détenteurs et détentrices de chiens de tenir leur compagnon à quatre pattes en laisse en forêt du 1^{er} avril au 15 juillet et de garder leur animal en tout temps sous contrôle indépendamment de la saison. Toute infraction pourra faire l'objet d'une amende d'ordre et, dans les cas plus graves, d'une dénonciation au Ministère public.

Contact

Frédérique Antonin, chargée de communication du SFN, T +41 26 305 23 63

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts **DI AF**
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft **ILFD**



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la nature SFN
Amt für Wald und Natur WNA

Protégeons les animaux de la forêt

Au printemps et au début de l'été, c'est le temps des naissances! Les animaux sauvages élèvent leurs petits et ont particulièrement besoin de calme.

Tenons les chiens en laisse du
1^{er} avril au 15 juillet



Restons sur les chemins et
les sentiers forestiers

Evitons de toucher les
animaux ou de les déplacer



Merci !



auboisdemoncoeur.ch

Ça bouge au Bois de Mon Cœur !

Inauguration du nouveau
site pédagogique
samedi 24 mai 2025
à la forêt de Moncor
Villars-sur-Glâne

10h30 Spectacle des écoles
Partie officielle
Apéritif et grillades offertes

13h00 Activités didactiques

16h30 Fin de la manifestation

Transport public :
bus ligne 2,
arrêt Moncor



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Les arbres isolés et les haies au cœur de l'infrastructure écologique (IE)

Remarquable, un arbre seul à l'horizon

Quel spectacle fascinant ce chêne ou ce tilleul qui se dresse fièrement à l'horizon ! Au fil des saisons, ses couleurs changeantes animent nos contrées. L'arbre est un témoin silencieux du passage du temps et un gardien persévérant de l'équilibre naturel. De son tronc imposant à la plus délicate de ses branches, tout en lui est un symbole de résistance et de résilience. Isolé dans un champ ou sur une colline, il devient un phare pour la nature et peut abriter oiseaux, mammifères et insectes. Par ses feuilles, il capte les rayons du soleil et les transforme en oxygène. Par ses racines, il ramène l'eau en surface et la purifie. Ces bienfaits font déjà de sa seule présence un bien inestimable qu'il serait judicieux de préserver de l'urbanisation galopante ou de la charrue intempestive.

*Les arbres sont dans l'air
Comme des rêves perdus.
Les arbres sont des hommes,
Et nous, nous sommes des arbres.*
« Les Arbres » de Jacques Prévert



Les autoroutes vertes

La plupart des arbres ne se limite pas à une présence solitaire. Ils trouvent leur place au sein de plus grands ensembles comme des haies ou des bosquets, ce qui leur donne une dimension nouvelle. Ces boisements sont alors à même de freiner la vitesse du vent, limitant l'érosion des sols et permettant à la terre de se régénérer. Leur fonction d'abri est amplifiée, offrant une protection accrue à la faune qui s'y déplace en toute sécurité. Ils deviennent des ponts indispensables entre les écosystèmes. Chacun d'eux constitue une maille dans le tissu de la nature, permettant la migration des espèces et la préservation de la biodiversité.

L'infrastructure écologique, l'IE pour les intimes

Sous cette terminologie quelque peu barbare se cache simplement la volonté de conserver et surtout de développer un réseau constitué d'axes de liaisons matérialisés par des boisements mais aussi par des rivières, des ourlets secs ou des murs de pierres. Si elles sont suffisamment bien connectées et raccordées, l'ensemble de toutes ces trames permet à la faune de se déplacer au sein du paysage, d'un biotope à un autre, d'une forêt à un lac, à une prairie. Au gré des rencontres et des échanges, une population donnée peut ainsi se maintenir et trouver ce dont elle a besoin. Sa résistance dépend de ce mélange d'individus qui favorise la diversité génétique. La présence des continuums verts est essentielle à sa survie. L'objectif pour l'homme est donc de favoriser et d'enrichir un réseau suffisamment dense qui permettra la mobilité des espèces dans un environnement souvent qualifié de désert végétal uniformisé par les cultures intensives. Vous l'aurez compris, les arbres isolés, les haies, mais aussi la végétation en milieu urbain sont essentiels au bon fonctionnement de l'infrastructure écologique.



Le bonheur de planter indigène

Oui mais pas n'importe quoi et n'importe quand... Il est de bon aloi d'imiter au plus près la nature. La plantation d'arbres et arbustes indigènes va de soi. Ils sont connus de la faune et leur utilité avérée. Un exotique sera un intrus pour notre faune indigène qui ne saura pas quoi en faire, par exemple si son feuillage ou ses fruits sont comestibles.

Vous pouvez participer à l'essor de l'IE. La période de plantation idéale se situe à la fin de l'automne ou au début du printemps. Les sols sont souvent encore suffisamment humides à cette période de l'année. Le forestier de votre région se fera un plaisir de vous conseiller.

Le clic utile : www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/infrastructure-ecologique.html

Hauterive, février 2025

Frédéric Schneider et David Scinto

1^{er} arrondissement forestier, Service des forêts et de la nature

Juvenalia

24. Mai 2025 Place georges-python Platz

Festival 10:00 - 17:00
20:00 - 23:30 After Party

Ateliers-Workshops

Animations-Animationen

Concerts-Konzerte

Gratuit
GRATIS

Fribourg - Freiburg

www.juvenalia.ch

Stand/ Stände

Education familiale Familienbegleitung	Fondation IdéeSport Stiftung Ideesport	Holistik Arts	
La Lanterne Magique Zauberlanterne	Pedibus	Maison de la Petite Enfance Kleinkindertreff	
Roundabout- Blaues Kreuz			
ProJuventute	Noetic	Futurekids	Village de la Paix FriendensDorf
Ecole d'Art Apolline	Tchoukball Club FR	Croix-Rouge Fribourgeoise Freiburgisches RotesKreuz	
Coolinarik	Frisbee	KRAX- Protection Suisse des Animaux PSA	Pro Junior FR
Société d'escrime Sarine Fribourg Fechtgesellschaft Saane Freiburg	KRAX- Schweizer Tierschutz STS	Ateliers Kremena	
			FC Schoenberg
Les Traits d'union	BiblioFR	A l'aire libre Waldkinder	Spielgruppe Trip-trap Groupe de jeu Trip-trap
Ateliers Umezaki		Service de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ) Jugendamt (JA)	

Programme de la scène / Bühnenprogramm

10h00-10h15	Spectacle de danse - Tanzshow Ecole de danse/ Tanzschule Cristina Turin
10h30-11h00	Choeur d'enfants - Kinderchor Les Zéphyr
11h30-12h15	Spectacle de cirque- Zirkusvorstellung Compagnie Moamême
12h30- 12h50	Disco des enfants- Kinderdisco
12h55-13h15	Spectacle de danse et chants- Tanz- und Gesangsshow Kalyna Rouge
13h25-13h45	Spectacle de danse - Tanzshow Blaueskreuz
14h00-14h30	Démonstration d'Aïkido- Aïkido-Demonstration Holistik Arts
14h45-15h15	Lecture de conte - Märchen erzählen Pro Juventute
15h30-16h00	Spectacle de danse - Tanzshow M Size
16h15- 16h45	Spectacle de Pole dance-Poledance Show PoleMovement



Apéro Tchou Tchou

Fribourg Tourisme vous propose d'embarquer à bord de son fameux Tchou Tchou bleu pour un tour original, mêlant apéro et anecdotes sur la ville par l'une de nos guides officielles.

Un tour inédit, comprenant trois arrêts gourmands pour un afterwork original ou une soirée d'été entre ami.e.s.

Freiburg Tourismus und Region lädt Sie ein, an Bord seines berühmten Minizuges eine originelle Tour zu erleben, mit Aperitif und Anekdoten einer offiziellen Stadtführerin.

Eine einzigartige Fahrt mit drei Gourmet-Stopps für einen originellen Afterwork oder Sommerabend unter Freunden.

STOPS: Lorette, Le Sauvage, Au Bourg'Joie



22.05; 26.06; 25.09.2025

RESERVATION :
fribourgtourisme.ch

